

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 06 Septembre à 19 heures 30 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 50ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Auberge des Barils : présentation d'un projet de reprise et avis du conseil
- Délibérations :
- Décision modificative
- Bilan de l'enquête publique du mardi 02 juillet au mardi 06 août 2019 : extension par densification du domaine des Bois Francs et mise en compatibilité du PLU des communes de Les Barils et de Pullay
- Point sur les travaux de sécurisation de la circulation sur la RD166
- Point sur l'élagage et la taille des haies
- Travaux de maçonnerie et de toiture à programmer
- Pose de miroirs convexes
- Modalités d'application de l'interdiction de circuler des poids lourds route des Bois-Francs
- Bilan de la fête communale
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

Décisions modificatives :



Décision modificative n°1

Au vu des observations formulées par la Préfecture en date du 29/07/2019, la délibération n°2019-034 adoptée le 05/07/2019 a été annulée. Par conséquent, il est donc demandé de rétablir l'équilibre budgétaire par voie d'une nouvelle décision modificative.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les articles budgétaires de la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	I	21	2188	10010	Autres immobilisations	677.00 €

					corporelles	
					Total	677.00 €
Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
R	I	001				677.00 €
					Total	677.00 €

Décision modificative n°2

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	F	65	6558		Autres contributions obligatoires	4 000.00 €
D	F	65	6574		Subventions de fonct aux associations....	5 426.00 €
D	F	011	6156		Maintenance	2 000.00 €
					Total	11 426.00 €
Diminution des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	F	022				3 426.00 €
D	F	61521				3 000.00 €
D	F	622				1 000.00 €
D	F	6411				2 000.00 €
D	F	61558				2 000.00 €
					Total	11 426.00 €

Décision modificative n°3

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	I	27	275		Dépôts et cautionnement versés	15.00 €
					Total	15.00 €
Diminution des crédits						

Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	I	21	2135		Installations générales...	15.00 €
					Total	15.00 €

Décision modificative n°4

M. le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il avait été convenu de verser directement l'aide financière de la commune d'un montant de 50 € aux enfants participant à des activités extra-scolaires sur présentation de la justification de la participation du jeune par l'association.

Un enfant de notre commune est donc concerné puisqu'il a suivi à la MJC de Verneuil une activité sportive. IL y a donc nécessaire d'ajuster le compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	F	65	6574		Subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé	50.00 €
					Total	50.00 €
Diminution des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	F	60	60631		Fournitures d'entretien	50.00 €
					Total	50.00 €

Auberge des Barils

Deux candidats devaient venir présenter ce soir au conseil leur projet mais après réflexion ils ont décidé hier de ne pas donner de suite. M. le Maire propose au conseil d'émettre un avis favorable au dossier présenté par messieurs Kiss et Pirlet sous réserve de l'obtention de leur prêt.

Il est rappelé les conditions de la reprise du commerce :

- Pas de porte : 15 000 €
- Loyer mensuel payable à échoir : 650 € HT
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **EMET** un avis favorable à la candidature de M.Thomas KIS et de M. Mickael PIRLET sous condition de l'obtention de leur prêt. Cet avis est valable un mois.
- **DECIDE** de rester ouvert à toutes les autres propositions qui pourraient intervenir tant que le bail n'est pas signé.
- **DEMANDE** que les candidats s'engagent par écrit.

Enquête publique de l'extension du domaine des Bois-Francis

M. le Maire fait part que l'enquête publique s'est déroulée pendant 36 jours consécutifs du mardi 02 juillet au mardi 06 Août 2019. Les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées au responsable du projet, à L'INSE et aux mairies concernées et présentées lors du prochain copil prévu le 13 octobre à Center Parcs.

Plusieurs associations sont contre ce projet d'extension. Elles dénoncent notamment la déforestation de 36 hectares de forêt et un usage accru des ressources en eau qui méritent d'être mieux prises en compte.

M. le Maire rappelle que la commune est impactée directement par ce projet à tous les points de vue, qu'elle se soucie également du devenir du château, de ses jardins laissés à l'abandon, de la forêt et de ses allées qui ne sont pas entretenues. M. Le Maire continuera à demander la réhabilitation du château à l'extérieur comme à l'intérieur et la remise en valeur du patrimoine qui l'entoure.

Travaux de sécurisation de la circulation dans le bourg :

Un rendez-vous va être fixé par M. Simon de l'Ingénierie du Conseil Départemental courant septembre avec la Ste GUERIN TP, retenue dans le cadre du marché public pour la réalisation de 3 écluses dans la traversée du centre-bourg.

Elagage :

Un courrier sera envoyé aux habitants ne taillant pas de façon régulière leurs plantations bordant les voies communales et départementales. En effet, elles doivent être taillées régulièrement pour ne pas empiéter sur le domaine public routier communal ou départemental afin de ne pas gêner la circulation des véhicules ou des passants.

Travaux de maçonnerie et de toiture :

Il est fait le point des travaux urgents à réaliser :

- ✓ Réparer le linteau d'une fenêtre intérieure du restaurant
- ✓ Bâcher la toiture du bâtiment annexe du restaurant
- ✓ Réparer le chien-assis endommagé par un véhicule côté rue des Bois Francs
- ✓ Réparer le mur du dessus du four à pain de la Maison des Barils

Pose de miroirs convexes :

Afin d'améliorer la visibilité à certains endroits de la commune, Monsieur le Maire propose l'installation de miroirs de sécurité pour prévenir d'un accident de la route. Avant toute installation, il sera demandé au gestionnaire de voirie leur avis et les dispositions réglementaires applicables.

Endroits où pourraient être implantés un miroir :

- Sorties du parking de la salle Maurice Durey
- Virage de la rue du Cornet
- Intersection entre la place du calvaire et la route de St Christophe.

Circulation des poids lourds route des Bois-Francs

Une réflexion est engagée sur le transit routier dans la traversée du centre-bourg. Il est constaté que malgré la réglementation, de nombreux poids-lourds empruntent la route des Bois Francs pour se rendre à Center-Parcs ou rejoindre la nationale 12 pour éviter Verneuil d'Avre et d'Iton. M. le Maire rencontrera M. le Directeur de Center Parcs, les services du Conseil Général pour étudier des solutions pour faire respecter la réglementation.

M. le Maire a sollicité les services de l'INSE pour que soit coupée l'herbe de la piste cyclable.

Bilan de la fête communale

Malgré une météo très capricieuse, la fête fut une réussite. Le Conseil félicite Les Barils-Loisirs et tous les bénévoles qui ont participé à son organisation.

Questions diverses :

Réserve à incendie de la Forêt : Contrôle du remplissage

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 00.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 11 octobre 2019 à 20h